

Communiqué de presse – Berne, le 20 février 2019

## La FMH soutient le projet de loi sur la qualité

**Pour la Fédération des médecins suisses (FMH), il est capital de viser des responsabilités claires en ce qui concerne la qualité de la prise en charge médicale et d'associer les organisations de patients. La FMH se félicite donc du projet de loi sur la qualité des soins approuvé par la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-E). Les conventions sont importantes, tout comme les possibilités de sanctions. La FMH prendra une part très active dans l'organisation prévue. Le partenariat entre fournisseurs de prestations, assureurs, cantons et organisations de patients a déjà fait ses preuves dans d'autres domaines de la santé.**

La FMH approuve entièrement la révision de la LAMal en faveur du renforcement de la qualité et de l'économicité. Pour elle, il est capital de viser des responsabilités contractuelles claires en ce qui concerne la qualité de la prise en charge médicale, ce qui inclut aussi la possibilité de sanctions en cas de non-respect des conventions. La FMH est convaincue qu'une organisation commune aux assureurs, cantons et fournisseurs de prestations, avec la participation des organisations de patients, est la voie à suivre. En effet, les objectifs de qualité peuvent ainsi être mis en œuvre directement avec tous les partenaires de santé impliqués qui ont les connaissances et l'expérience requises. La FMH prendra une part active dans l'organisation prévue.

### Le corps médical s'investit déjà en faveur de la qualité

Des modèles à succès existent déjà dans ce domaine, à l'instar de la fondation Sécurité des patients Suisse, de l'ANQ et de QualiCCare, qui regroupent aussi bien les assureurs que les partenaires tarifaires et les cantons. Grâce à ces initiatives, de nombreux projets ont vu le jour, dont des contrats qualité, des check-lists nationales en chirurgie à intégrer dans le processus opératoire, le registre des implants de hanche et de genou SIRIS ou encore des applications utiles au quotidien pour le diabète et la BPCO. La FMH est donc convaincue que la CSSS-E a pris la bonne décision afin de construire sur ce qui existe déjà dans le domaine de la qualité.

La qualité des soins médicaux bénéficie aussi bien aux patients qu'à la société. À ce titre, elle fait partie intégrante du Code de déontologie, qui engage tous les membres de la FMH et sert plus largement de code de conduite pour l'ensemble du corps médical suisse. Par ailleurs, la FMH et plusieurs organisations médicales ont rédigé une charte en faveur de la qualité. Avec cette charte, le corps médical confirme sa volonté de renforcer la collaboration et la coordination dans le domaine de la qualité en Suisse et pose les principes fondamentaux de la qualité en médecine. La charte repose sur trois piliers: la transparence, le caractère obligatoire et la durabilité. Elle a déjà été signée par 71 des env. 90 organisations médicales, qui se sont ainsi engagées à poursuivre ensemble sur la voie de la démarche qualité en médecine.

### Renseignements:

Charlotte Schweizer, cheffe de la division Communication  
Tél. 031 / 359 11 50, courriel: [kommunikation@fmh.ch](mailto:kommunikation@fmh.ch)

La FMH est l'association professionnelle des médecins suisses. Elle représente plus de 40 000 membres et fédère près de 90 organisations médicales. La FMH s'attache à ce que tous les patients puissent bénéficier d'un accès à une médecine de qualité élevée dans le cadre d'un financement durable.